

AFFAIRE N° 11 - Prolongation du délai contractuel relatif aux travaux de modernisation du Chemin du Cimetière à la Bretagne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de modernisation du Chemin du Cimetière à la Bretagne devaient initialement durer quatre mois. En cours de chantier, il a été décidé d'installer une canalisation d'eau potable sous ce chemin, ce qui a entraîné l'arrêt des travaux de voirie. Il en est résulté une perte de temps importante pour l'entrepreneur, son personnel et son matériel devant quitter puis reprendre le chantier à une date imposée.

D'autre part, les travaux supplémentaires ont été commandés à l'entrepreneur notamment l'exécution de murs de soutènement pour mettre ce chemin à son emprise définitive (8 m).

Pour toutes ces raisons et après avis favorable de la Direction Départementale de l'Agriculture, Maître-d'Oeuvre de ce chantier, je propose d'accorder une prolongation de deux mois à l'entreprise et donc de porter le délai contractuel de ce chantier à six mois.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

vu
Pour le Maire et par délégation
le Directeur des Finances et de
collectivités locales

signé : Paul PASTOR

ou copie conforme

à Saint-Denis le 10 Octobre 1977

le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE